



## Syndicats CGT de la Ville de Paris : rétablir les faits

La CGT dans la Ville de Paris est représentée par 13 syndicats et une section de retraités. Sans revenir sur l'histoire de la dernière période, force est de constater que de nombreux différends opposent ces syndicats depuis des années, à commencer par des conceptions politiques divergentes de l'exercice de l'activité syndicale.

Dans un contexte marqué par de vives tensions, la fédération des Services publics a, depuis de très nombreux mois, mis en place plusieurs espaces d'échanges. Il s'agit de permettre à l'ensemble des syndicats CGT des agents de la Ville de Paris d'entreprendre un dialogue pour que la CGT soit unie sur la Ville de Paris et en ordre de bataille pour affirmer l'existence et la défense du statut particulier des fonctionnaires parisiens, et plus généralement combattre toutes les attaques qu'elles soient locales et gouvernementales. La situation s'est dégradée à partir de mars 2017.

A partir de novembre 2017 et suite à la saisine de 3 syndicats se plaignant de désaccords profonds entre les syndicats CGT de la Ville de Paris, tous les syndicats ont été entendus par une commission fédérale sur la façon dont ils entendaient travailler ensemble. Trois syndicats ont refusé de participer à ces discussions. Il est ressorti de ces auditions un certain nombre de points communs :

- Toutes les organisations considéraient la situation comme préjudiciable à l'efficacité de l'activité de la CGT,
- Toutes les organisations estimaient que la bataille des élections professionnelles constituait la priorité de la période,
- Toutes les organisations considéraient que la CGT n'était plus dotée à la Ville de Paris d'un outil en capacité de s'exprimer au nom de l'ensemble des syndicats

En conséquence en février 2018, la fédération a mis en place sur décision de la Commission exécutive fédérale, un nouvel espace de dialogue intitulé « comité de suivi fédéral » qui se réunissait tous les lundis, afin de continuer le rassemblement des syndicats CGT des personnels de la Ville de Paris.

La première étape fut celle des élections professionnelles de décembre 2018. Ensemble, suite à un travail commun avec l'Union départementale, il a été possible pour la fédération de construire et de déposer des listes communes au comité technique central. Ainsi la CGT a pu préserver la première place.

Cela ne s'est pas fait sans mal :

- Pendant toute l'année 2018, des rassemblements et tractage fustigeant la fédération (insultes, invectives et menaces...) et son secrétaire général ont été organisés afin d'empêcher le fonctionnement correct du comité de suivi.
- Dépôt d'une liste concurrente CGT (par le syndicat CGT ASPS) : Il a fallu l'intervention de la confédération et de la fédération pour faire tomber cette liste auprès de l'administration parisienne. Des candidats de cette liste bénéficiaient de droits syndicaux de l'Union syndicale CGT, des militants CGT sont même allés se présenter sur les listes FO.
- Janvier 2019, la division des syndicats de la Ville de Paris continue face à l'administration. Dans les comités techniques ou groupes de travail, les élus CGT n'ont pas la même position ni les mêmes votes. Des syndicats de « l'US » refusent de préparer ensemble les instances au sein du comité de suivi, préférant le faire en intersyndicale.
- Une alliance contre nature entre l'UNSA et l'ex US est établie afin d'écarter une camarade du comité de suivi d'une responsabilité dans une instance (AGOSPAP).
- Le comité de suivi fédéral se réunit tous les lundis après-midi pour permettre une coordination de tous les syndicats de la ville, refus quasi systématique des syndicats se réclamant de l'US Paris de participer à toutes les réunions.
- Face à cette situation, la commission exécutive fédérale propose la convocation d'une conférence qui doit réunir tous les syndicats de la ville de Paris, l'objectif étant de donner la parole aux syndiqués. Aucun des 13 syndicats et sections concernés n'exprime de désaccords sur la tenue de cette conférence lors de la réunion qui en valide la tenue. La conférence se tient les 26 et 27 juin 2019 à la bourse du travail de Paris. Les syndicats se réclamant de l'US Paris refusent d'y participer, mais distribuent des tracts à l'entrée de la conférence, contre sa tenue et contre la fédération. Lors de cette conférence, réunissant les syndicats représentants 65% des syndiqués de la ville de Paris, plusieurs décisions sont prises à l'unanimité :
- La création d'un outil unitaire intitulé « comité des syndicats CGT de la ville de Paris »
- De nouveaux statuts qui ne remettent pas en cause les prérogatives ni le champ de syndicalisation des syndicats.

Ce comité se réunit toutes les semaines, tous les syndicats sont convoqués. Pourtant, il y a refus systématique de participer des syndicats de l'ex US, manifestations, distributions de tracts dans le complexe, rassemblement devant le congrès confédéral, au congrès de la fédération, vol du fichier fédéral « adresses de tous nos syndicats, CSD, CFR ».

Lors du congrès fédéral qui s'est tenu à Montpellier du 18 au 22 novembre 2019, une cinquantaine de militants parisiens issus de l'ex US participent – tous frais payés - à un rassemblement à l'entrée du congrès et interpellent les délégués. Notons que tous les syndicats parisiens ont pu préparer et désigner leurs délégués pour le congrès et que ceux-ci ont pu s'y exprimer librement comme tous les autres délégués.

Face à la multiplication des refus de travailler à l'unité, à la multiplication des manifestations organisées contre la fédération représentant l'utilisation de plusieurs milliers d'euros (issus des cotisations) et de plusieurs milliers d'heures syndicales, face à cet entêtement de refus de respect des règles démocratiques, de division et après une ultime tentative de réunion le 14 janvier 2020, la direction fédérale décide de prendre ses responsabilités. Faisant le constat que les droits syndicaux sont détournés de leur objectif, elle suspend les droits communs aux syndicats refusant l'espace démocratique depuis le début du processus à savoir : les décharges d'activité de service pour 11 permanents syndicaux et les « autorisations spéciales d'absence » pour les 488 syndiqués déjà enregistrés par l'administration comme étant potentiellement autorisés à bénéficier de droits mutualisés. Parler de « liste noire » dans ce cadre est une infamie, d'autant que la fédération a bien notifié à la mairie de Paris qu'il s'agit d'une affaire interne à la CGT et qu'elle sera particulièrement vigilante à toute mesure pouvant aller à l'encontre d'un agent de la ville en raison de ses opinions.

Dès l'instant que les syndiqués et /ou syndicats auront choisi de rejoindre le comité des syndicats (représentants 65% des syndiqués) et de participer ainsi à l'unité de la CGT à la Ville de Paris, ils pourront comme tous les syndiqués, de nouveau accéder aux droits syndicaux communs.

Par ailleurs, tous les élus (CT, CAP) qui auront choisi de rejoindre le comité des syndicats continueront à exercer leur mandat au nom de la CGT, dans le cas inverse, ils siégeront sans pouvoir s'exprimer au nom de la CGT. Nous souhaitons bien entendu que toutes et tous rejoignent le cadre commun fédéral. De même, tous conservent leurs droits individuels, 32 jours par an (20 « ASA 13 » pour participation aux organes dirigeants et congrès, 12 jours de formation syndicale, « ASA 15 » pour les instances, audiences et la défense salariale).

La fédération CGT des Services publics a été, est, et sera toujours ouverte au dialogue. Elle réitère qu'elle est prête à rencontrer les syndiqués. Toutes et tous sont invités à participer à l'assemblée générale du comité des syndicats organisée le 11 mars. La fédération réaffirme qu'elle souhaite continuer à travailler à l'unité avec toutes les structures de la CGT : UD 75, URIF et confédération.

Le congrès de l'UD CGT de Paris, qui vient de se tenir, a adopté un appel final unanime centré sur l'organisation du combat pour le retrait de la réforme des retraites. La fédération, qui se retrouve dans cette orientation, considère de plus qu'un des enjeux majeurs de la période qui s'ouvre est celui de la défense du statut particulier des fonctionnaires parisiens qui est brutalement remis en cause par la loi dite de « Transformation de la Fonction publique ».

L'enjeu est bien celui-là : construire, dans l'intérêt supérieur des agents, pour faire vivre et défendre leur statut particulier, une seule représentation de la CGT dans la ville de Paris.

Montreuil le 11 février 2020